

**COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT GEORGES MONTCOCQ**

En date du lundi 29 mars 2010

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : Mne LEMARQUAND

Conseillers présents : P. MAUDUIT, A.TALVAST, G.DUCHEMIN, I.LEBAS, C.STCHEPINSKY, A.LEBOURGEOIS, S. L'HOTELLIER, N.BEUVE, P.HENNEQUIN,

Conseillers absent(s) avec pouvoir : S.LEGROS a donné pouvoir à P.MAUDUIT, S.DAMOVILLE a donné pouvoir à G.DUCHEMIN

Conseillers absent(s) : B.PICAN, JY.BERTRAND

Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : RESULTATS DES COMPTES DE LA COMMUNE 2009

RESULTAT D'EXECUTION			
	dépenses	recettes	résultat /solde
Fonctionnement	-359 640,74	475 473,12	115 832,38
RO02 : excédent antérieur reporté en fonctionnement		82 668,80	82 668,80

investissement	-102 795,96	147 529,81	44 733,85
D001 : besoin de financement antérieur reporté en investissement	-47 894,81		-47 894,81

	dépenses	recettes	résultat /solde
Fonctionnement	-359 640,74	558 141,92	198 501,18

investissement	-150 690,77	147 529,81	-3 160,96
Reste à Réaliser	0 000,00		
Investissement + RAR	-150 690,77		

RESULTATS CUMULES		
Reste à Réaliser 2008 sur 2009	excédent	déficit
	115 832,38	
	82 668,80	

0 000,00	44 733,85	
		-47 894,81

Reste à Réaliser	excédent	déficit
	198 501,18	

		-3 160,96
0 000,00		
		-3 160,96

résultat de l'exercice 2009 195 340,22 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente un excédent de **115 832,38 €** au titre de l'exercice 2009.

L'excédent cumulé qui prend en compte les exercices antérieurs s'élève à **198 501,18 €**

	Crédits ouverts : BP + DM +RAR 08	Mandats /Titres émis
DEPENSES	489 942,60 €	359 640,74 €
RECETTES	407 273,80 €	475 473,12 €
Résultat de l'exercice		115 832,38 €
Excédent au 1er janvier 2008		82 668,80 €
CUMUL	0,00 €	198 501,18 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : LA SECTION D' INVESTISSEMENT

La section d' investissement présente en fin d'exercice 2009 un déficit qui se chiffre à **3 160,96 €**.

	Crédits ouverts (BP + DM + RAR 2008)	Mandats/Titres émis
DEPENSES	198 466,70 €	102 795,96 €
RECETTES	246 361,51 €	147 529,81 €
Résultat de l'exercice		44 733,85 €
Déficit reporté	47 894,81 €	
CUMUL	0,00 €	-3 160,96 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le Budget primitif 2009 et les décisions modificatives du même exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, *donne acte* de la présentation faite des comptes administratifs 2009 tel qu'il apparaît au vu des documents comptables dressés à cet effet, *constate* les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, *Reconnaît* la sincérité des restes à réaliser, *Arrête* les résultats définitifs tels que résumés dans les dits documents budgétaires.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009 DE LA COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009 du dit service, Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les imputations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les pièces ci-dessus énumérées se rapportent à l'exécution du Budget de la Commune par le receveur municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés par le receveur municipal pour l'exercice 2009, n'appellent ni observation, ni réserve.

AFFECTATION DES RESULTATS 2009 DE LA COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : **198 501,18 €**
un déficit de fonctionnement de : **0.00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	115 832,38 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	82 668,80 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	198 501,18 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	3 160,96 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00 €
Besoin de financement F (=D+E)	3 160,96 €
AFFECTATION = C (=G+H)	198 501,18 €
1 / Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	3 160,96 €
2 / H Report en fonctionnement R 002 (2)	195 340,22 €
DEFICIT REPORTE D 002(5)	0,00 €

Le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, pour l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de **198 501,18 €** comme suit :
195340,22€ en C/ R 002 et 3160,96 € en c/ 1068.

→ SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité des présents, les subventions 2010 comme suit :

	VOTE CM 2010	observations
ASL	1 000,00	
Anciens combattants de Saint Georges	150,00	
Association de Bransgeorges	500,00	
Espace Saint Georges	150,00	
Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ)	194,12	Délibération février 2010
Fonds Départemental pour le Logement et l'énergie (FSL)	506,40	Délibération février 2010
APE	2 835,00	Principe de 27€ par enfant par an
NON AFFECTE	664,48	
MONTANT 2010	6 000,00	

→ BUDGET PRIMITIF 2010 de la COMMUNE

PRESENTATION GENERALE

Le budget primitif 2010 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de : **959 410,73€**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	613 237,98	613 237,98
INVESTISSEMENT	346 172,75	346 172,75
TOTAL	959 410,73	959 410,73

LA FISCALITE

L'équilibre du budget primitif 2010 est obtenu en maintenant le taux des 3 taxes au même niveau que celui de 2009. Ces taux sont inchangés depuis 1996.

La recette fiscale s'élève à **161 792,00 €**, en augmentation de **1,41%** par rapport à 2009.

INSTAURATION DE LA DÉTERMINATION DE LA COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE :

le relais pour 2010 est calculé comme suit :

base théorique de la TP **486 600,00 €** et taux imposition 2009 : **5,45 %** soit **26 520€**

La recette directe des 4 taxes s'élève à **188 312,00 €**, en augmentation de **3,11%**

	Année 2009			Année 2010			Evolution du produit fiscal
	Base	Taux	Produit fiscal	Base	Taux	Produit fiscal	
Taxes d'habitation			80 959			82 509	1,92%
Impôts	1 308 000	5,72%	74 818	1 325 000	5,72%	75 790	1,30%
Allocations compensatrices			6 141			6 719	9,41%
Taxe foncier bâti			68 531			69 197	0,97%
Impôts	829 100	8,00%	66 328	844 400	8,00%	67 552	1,85%
Allocations compensatrices			2 203			1 645	-25,33%
Taxe foncier non bâti			22 221			22 329	0,49%
Impôts	86 100	21,33%	18 365	86 500	21,33%	18 450	0,46%
Allocations compensatrices			3 856			3 879	0,60%
				<i>sous total 3 taxes</i>		161 792	
Taxe professionnelle			23 259			26 862	15,49%
Impôts	420 900	5,45%	22 939	486 600	5,45%	26 520	15,61%
Allocations compensatrices			320			342	6,88%
TOTAL FISCALITE			194 970			200 897	3,04%
Impôts			182 450	<i>sous total 4 taxes</i>		188 312	3,21%
Allocations compensatrices			12 520			12 585	0,52%

LA SECTION FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévues au BP 2010 s'élèvent à **613 237,98 €** et se détaillent comme suit.

	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Charges à caractère général	280 085,25	<i>122 449,00</i>	233 382,73
Charges de personnel	160 600,00	<i>173 299,12</i>	191 434,16
Autres charges de gestion courantes	43 460,00	<i>39 520,05</i>	37 870,00
Charges financières	6 953,71	<i>6 953,71</i>	5 739,80
Charges exceptionnelles	408,86	<i>408,86</i>	
Virement à la section d'investissement 023	50 261,78		144 811,29
TOTAL	541 769,60	342 630,74	613 237,98

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 141 811,29 €

Virement à la section d'investissement en vue d'équilibrer le déficit éventuel

Virement à la section de fonctionnement	CA 2009	BP 2010	Observations
	50 261,78	144 811,29	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévues au BP 2010 s'élèvent à **613 237,98 €** et se détaillent comme suit.

	BP 2009	CA 2009	BP 2010
Atténuation de charges	3 719,00	2 101,20	10 802,00
Produits de services	47 145,80	54 938,79	52 980,76
Impôts et taxes	195 718,00	200 632,00	201 959,00
Les dotations de l'Etat	145 691,00	146 965,93	137 156,00
Autres produits de gestion courante	15 000,00	18 995,59	15 000,00
Produits exceptionnels	51 827,00	51 839,61	,00
TOTAL	459 100,80	475 473,12	417 897,76

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : L'ensemble des dépenses s'élève à **346 172,75 €**

	BP 2009	BP 2010	Observations
Immobilisations incorporelles	56 478,00	44 500,00	
Immobilisations corporelles	54 851,58	30 616,46	
Opérations équipement	66 696,60	247 806,09	
Remboursement d'emprunt	18 875,30	20 089,24	
TOTAL	196 901,48	343 011,79	
Restes à réaliser 2009		0,00	
Déficit 2009 reporté D001		3 160,96	
Total		346 172,75	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	RAR	BP 2010
IMMOBILISATIONS		
<i>immobilisations incorporelles</i> : Frais doc urba + frais études		44 500,00
<i>immobilisations corporelles</i> : Bâtiment scolaire		4 000,00
<i>immobilisations corporelles</i> : Eglise		5 000,00
<i>immobilisations corporelles</i> : Matériel de bureau et informatique		13 616,46
<i>immobilisations corporelles</i> : Matériel roulant		4 000,00
<i>immobilisations corporelles</i> : autre matériel outillage et autres		4 000,00
OPERATIONS : 53 – 70 – 82 - 83		
Extension rue de Bransgore (53)		68 880,09
Voirie communale (70)		19 000,00
Electrification du Maizeray et de la Petellerie (82)		75 000,00
HLM Manche Habitat (83)		84 926,00
Charges FINANCIERES		
Remboursement d'emprunts		20 089,24
	0,00	343 011,79

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2009	BP 2010	Observations
Subventions d'investissement	95 975,70	81 543,00	
Emprunts et dettes assimilées		90 000,00	
Dotation et fonds de réserves	96 200,81	29 818,46	
Produits de cessions			
Virement de la section de fonctionnement 021	52 620,27	144 811,29	
TOTAL	244 796,78	346 172,75	

Le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité des présents, pour le budget primitif 2010 tel que présenté par M. LAURENCE Maire de SAINT GEORGES MONTCOCQ.

CCAS

Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : RESULTATS DES COMPTES DU CCAS 2009

RESULTAT D'EXECUTION				RESULTATS CUMULES		
	dépenses	recettes	résultat /solde	Reste à Réaliser 2008 sur 2009	excédent	déficit
Fonctionnement	-1 669,60	5 001,97	3 332,37		3 332,37	
R002 : excédent antérieur reporté en fonctionnement		7 160,55	7 160,55		7 160,55	
investissement	0 000,00	0 000,00	0 000,00	0 000,00		0 000,00
D001 besoin de financement antérieur reporté en investissement	0 000,00		0 000,00			0 000,00
	dépenses	recettes	résultat /solde	Reste à Réaliser	excédent	déficit
Fonctionnement	-1 669,60	12 162,52	10 492,92		10 492,92	
investissement	0 000,00	0 000,00	0 000,00			0 000,00
Reste à Réaliser				0 000,00		
Investissement + RAR	0 000,00					0 000,00

résultat de l'exercice 2009 10 492,92 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	REALISE CA 2009	PREVU BP 2009
CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS		
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		
7031 - Concessions et redevances funéraires	1 971,97	739,45
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
7474 - Communes	3 000,00	3 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
7713 - Libéralités reçues	30,00	
	5 001,97	3 739,45
002 excédent antérieur REPORTE		7 160,55
	5 001,97	10 900,00

DEPENSES		REALISE CA 2009	PREVU BP 2009
CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES I			
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
606 - Achats non stockés de matières et fournitures			
60611 - Eau et assainissement		68,82	2 000,00
60612 - Énergie - Électricité			2 000,00
60621 - Combustibles		350,18	2 000,00
60622 - Carburants		596,11	
60623 - Alimentation			2 600,00
6064 - Fournitures administratives			200,00
61 - 62 - AUTRES CHARGES EXTERNES			
61 - SERVICES EXTERIEURS			
61522 - Bâtiments		273,70	
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			
6218 - Autre personnel extérieur			200,00
6247 - Transports collectifs			1 000,00
6261 - Frais d'affranchissement		199,98	200,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL			
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		119,00	200,00
656 - Secours			
6561 Secours d'urgence		61,81	
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			500,00
		1 669,60	10 900,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le Budget primitif 2009 et les décisions modificatives du même exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, *donne acte* de la présentation faite des comptes administratifs 2009 du CCAS de la commune tel qu'il apparaît au vu des documents comptables dressés à cet effet, *constate* les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, *Reconnaît* la sincérité des restes à réaliser, *Arrête* les résultats définitifs tels que résumés dans les dits documents budgétaires.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009 DU CCAS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009 du dit service, Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les imputations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les pièces ci-dessus énumérées se rapportent à l'exécution du Budget du CCAS de la Commune par le receveur municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés par le receveur municipal pour l'exercice 2009, n'appellent ni observation, ni réserve.

AFFECTATION DES RESULTATS 2009 DU CCAS DE LA COMMUNE

Jean-Yves LAURENCE,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 10 492,92 €

un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 332,37 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 160,55 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	10 492,92 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00 €
Besoin de financement F (=D+E)	0.00 €
AFFECTATION = C (= G+H)	10 492,92 €
1 / Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2 / H Report en fonctionnement R 002 (2)	10 492,92 €
DEFICIT REPORTE D 002(5)	0.00 €

Le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, pour l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de **10 492,92 €** comme suit : **10 492,92 €** en C/R 002

→ BUDGET PRIMITIF 2010 du CCAS de la COMMUNE

Le budget primitif 2010 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de : **959 410,73€**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 322,92	11 322,92
INVESTISSEMENT	,00	,00
TOTAL	11 322,92	11 322,92

RECETTES CCAS 2010	proposition BP 2010
CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
7031 - Concessions et redevances funéraires	830,00
	830,00

002 excédent antérieur REPORTE	10 492,92
	11 322,92

DEPENSES CCAS 2010	proposition BP 2010
CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES	
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	
6064 - Fournitures administratives	100,00
61 - 62 - AUTRES CHARGES EXTERNES	
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	
6218 - Autre personnel extérieur	3 000,00
6247 - Transports collectifs	500,00
6261 - Frais d'affranchissement	200,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	200,00
656 - Secours	
6561 Secours d'urgence	
6561 Secours d'urgence alimentation	822,92
6562 Aides	
6562 Aides Eau	1 100,00
6562 Aides energie electricité	1 100,00
6562 Aides alimentaires	3 000,00
6568 Autres secours	
6568 Autres secours combustibles	500,00
6568 Autres secours bâtiments	300,00
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	500,00
	11 322,92

Le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité des présents, pour le budget primitif 2010 tel que présenté par M. LAURENCE Maire de SAINT GEORGES MONTCOCQ.

→ RECOURS GRACIEUX MARIE contre COMMUNE PC n°05047509W0015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un recours gracieux contre le permis de construire du 22 décembre 2009 N° 05047509W0015 a été lancé au nom de M. MARIE G et du GAEC du Clos Quentin.

Le conseil municipal reconnaît avoir pris connaissance de ce nouveau dossier dans l'affaire G.MARIE & GAEC DU CLOS QUENTIN contre la COMMUNE DE ST GEORGES MONTCOCQ et a délibéré, à l'unanimité des présents, pour, accusé réception de ce recours gracieux auprès du cabinet MUSSO de Paris qui a agit au nom de M. Gérard MARIE et du GAEC du Clos Quentin.

Le Maire,

Jean-Yves LAURENCE